



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 21 novembre 2014

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHANTEREAU, DAUVILLIERS, FAUTRAT, LEVY, MM. BOURGEOIS, CITRON, GUERINET, MAMEAUX, TARTINVILLE, THION.

Autres personnalités : MME DALLOT, Présidente du Conseil de développement.

Absents excusés :

Bureau : MM. BOUVARD, MALET, PICARD.

Autres personnalités : MMES DUBOIS, Député, CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, NOURY, Conseil régional, M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-préfet de Pithiviers, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, MM. FEVRIER, GRILLON, Conseillers généraux, PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 17 octobre 2014
- Préparation du Comité syndical
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les membres du Bureau et excuse notamment Mme DUBOIS, Député, et M. le Sous-préfet. Elle remercie Mme LEVY, Présidente de la Communauté de communes des Terres Puiseautines pour la mise à disposition de la salle.

Mme BEVIERE donne lecture des pouvoirs reçus :
M. BOUVARD donne pouvoir à M. GUERINET,
M. PICARD donne pouvoir à M. TARTINVILLE.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme BEVIERE demande que deux points à l'ordre du jour soient ajoutés. Il s'agit de retirer, à la demande des services de l'Etat, la délibération ayant pour objet l'élection de la Commission d'Appel d'Offres et d'ajouter une délibération pour le SAGE ayant pour objet la modification d'un avenant.

Ne notant pas d'observation, ces deux points sont ajoutés.

Compte-rendu de la réunion du Bureau du 17 octobre 2014

Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été faite en amont du Bureau ; elle ne relève pas d'observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Retrait de la délibération n° 15/2014 relative à l'élection de la Commission d'Appel d'Offres

Mme BEVIERE donne lecture du mail reçu des services de la Sous-préfecture le 10 octobre, expliquant que l'élection de la CAO devait avoir lieu en Comité syndical et non en Bureau. Il faut donc retirer la délibération prise au Bureau du 10 juin 2014 et inscrire l'élection à la CAO au prochain Comité syndical.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le marché étant signé pour 3 ans, il s'agit de fixer les dates de remise des résultats pour cette deuxième année de prélèvement. Le premier rapport présentera les résultats des prélèvements effectués entre novembre 2014 et février 2015. Il sera remis pour le 30 avril 2015. Le deuxième rapport sera remis pour le 30 juin 2015. Il s'agit également de constituer au mieux l'échantillon de parcelles en précisant dans l'annexe 1 : « *L'échantillon de 100 parcelles pourra pour moitié être stabilisé (reprise des mêmes parcelles que l'année précédente dans la limite de 50 parcelles) de manière à disposer de points de suivi pluriannuels utiles pour la modélisation Syst'N. Le choix des nouvelles parcelles devra permettre d'équilibrer l'échantillon pour respecter la matrice d'échantillonnage.* ».

Mme BEVIERE rappelle que ces études sont financées à 100% par les partenaires du SAGE.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Préparation du Comité syndical

Mme BEVIERE indique que l'ordre du jour du Comité sera modifié pour permettre de libérer les intervenants à la fin de leur exposé. Pour la Région, c'est Isabelle VALMAGGIA qui présentera le dispositif « Espaces publics » et « Logement » ; Michel LAZZARI présentera la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPEC T) et Emmanuel CAMPLO fera une présentation du Contrat Global d'Actions Essonne amont.

M. THION demande si ces enveloppes supplémentaires de la Région viennent en plus des montants du Contrat régional de Pays. Mme BEVIERE le confirme.

Les points suivants seront également abordés en Comité syndical :

- Avancement du Contrat régional.
- Schéma de développement économique (pré requis si les collectivités veulent bénéficier de subventions sur le module économique du prochain contrat).

M. GUERINET demande s'il s'agit du groupe de travail sur le développement économique qui est en cours de constitution. Mme BEVIERE précise que le collectif en cours de constitution n'est pas en lien, bien que les problématiques abordées concordent. Il s'agit ici d'un groupe initié par les entreprises du territoire voulant réfléchir sur des actions à mener pour valoriser le territoire.

- La GPEC T.
- Le Contrat Global d'Actions. Il s'agira de présenter les actions non identifiées finançables dans ce cadre par l'AESN.

M. MAMEAUX fait remarquer la qualité du travail d'Emmanuel CAMPLO, notamment l'aide apportée dans l'écriture des CCTP.

- Règlement Intérieur. Le Pays a jusqu'au 23 novembre pour le valider, suite aux élections locales de mars et à l'installation du Pays le 23 mai 2014 (6 mois).
- Elections de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Mme BEVIERE rappelle les membres composant la liste unique constituée.
- Adhésion au GIP APPROLYS. La délibération proposée repose sur le modèle envoyé par le GIP.
- Vœu pour le BTS au Lycée Professionnel Jean de la Taille de Pithiviers.

Affaires diverses

- Transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR). Mme BEVIERE précise que finalement il n'y a pas possibilité de transformation automatique, du fait de la présence des syndicats de rivière et de gestion de l'eau aux statuts, en plus des Communautés de communes qui couvrent intégralement le territoire. Les services de l'Etat n'ont pas la même lecture que le Pays. Il faudrait modifier les statuts du Pays en retirant les syndicats sans fiscalité propre. Une fois constitué exclusivement d'EPCI à fiscalité propre, le Pays pourrait se transformer automatiquement en Pôle, si, à l'unanimité, l'ensemble de ses EPCI y sont favorables.

- Appel à projets LEADER. Mme BEVIERE rappelle que le Pays a fait acte de candidature avec le Pays Gâtinais. Le thème envisagé est la valorisation du territoire par le tourisme. Le lancement

officiel de cet appel à projets date du 10 novembre. Le dépôt des candidatures doit se faire avant le 15 avril 2015. La sélection des Groupe d'Action Locale (GAL) qui porteront ces projets se fera en deux temps ; le premier à l'été et le second à l'automne.

M. TARTINVILLE précise que la Région prévoit entre 15 et 23 GAL labellisés.

- Recyclage des papiers. Mme BEVIERE présente les offres proposées par La Poste et par l'association TRlaction. Il s'agit de valoriser les déchets papier, journaux, etc. du Syndicat de Pays en les recyclant via une filière papeterie. Cette action rejoint les projets de l'Agenda 21, faisant du Pays une structure exemplaire en termes de Développement durable.

Les membres du Bureau sont favorables à la proposition de TRlaction, notamment pour sa plus-value locale. Coût de l'opération : 300 € TTC.

- En outre, Mme BEVIERE informe les élus que la DDT a acté les 10 000 € de subvention pour la « grenellisation » du SCoT.

-Divers.

La date du prochain Comité Bureau est fixée au vendredi 19 décembre 2014.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h20.

Monique BEVIERE, Présidente